L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 OCTOBRE 1877. 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 26 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par, E. Stern & Co, au No 83 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Convention constitutionnelle.

La nécessité d'une révision immédiate de la Constitution étant admise, il ne s'agit plus que de savoir si cette révision doit être faite par la législature, conformément aux dispositions même de la Constitution ou par une Convention constitutionnelle.

Les partisans de la première alternative font valoir des raisons que nous allons résumer brièvement.

A quoi bon, disent-ils, agiter l'Etat par des élections pour une Convention et occasionner au Trésor les frais et les dépenses que l'élection et la session entraîneront nécessairement, alors qu'il est possible de les éviter en faisant voter par la législature les amendements les plus importants qu'il n'y aura ensuite qu'à faire ratifier par le peuple à la prochaine élection.

Cette argumentation aurait quelque valeur s'il n'y avait à amender que deux ou trois articles de la Constitution, mais tel n'est pas le cas. La Constitution est mal rédigée, mal faite et conçue dans un mauvais esprit.

Les amendements à y apporter pour la rendre acceptable, seraient beaucoup trop nombreux et il y aurait un grave inconvénient à les soumettre à la ratification du peuple, car, d'après les prescriptions actuelles, chaque amendement doit être l'objet d'un vote séparé. L'expérience des votes précédents sur les amendements déjà proposés, a prouvé à quel point ce mode était défectueux. Les électeurs ne peuvent être suffisamment éclairés sur les mérites et les défauts de chaque amendement et ils votent à l'aventure. Que serait-ce, donc si, au lieu de cinq ou six amendements comme à la dernière élection, il y en avait vingt ou trente soumis à la ratification populaire. Ce mode n'est bon que lorsqu'il y a un seul amendement proposé sur une question précise et bien connue; autrement il ne produit qu'une confusion déplorable dans l'esprit des votants.

Mais il est à peine nécessaire de discuter cette question, parce qu'il est à peu près certain que les amendements désirables ne pourraient obtenir l'assentiment des deux tiers des membres de la législature. Il ne faut pas oublier, en effet, que les représentants et les sénateurs radicaux ont opéré leur rentrée dans les deux Chambres, et, bien qu'ils aient ainsi adhéré au gouvernement de Nicholls, il ne faut pas se faire d'illusions sur leurs dispositions au sujet d'une révision de la Constitution. Ils accepteraient peut-être quelques amendements sur la réforme du judiciaire, mais ils résisteraient à tous ceux qui auraient pour objet la reconstruction politique de la Louisiane sur des bases normales et ils repousseraient par ignorance ou par défiance les modifications les plus utiles parce qu'ils en méconnaîtraient le véritable objet.

A un autre point de vue encore, il y aurait un grave inconvénient à procéder par la voie d'amendements. Ces amendements ne pourraient être soumis à la ratification populaire qu'à la prochaine élection générale. Or, comme ils pourraient modifier profondément l'organisation judiciaire et changer les conditions d'éligibilité à plusieurs emplois, il se trouverait que le peuple, tout en votant pour ces changements, devrait voter pour les fonctions prescrites par l'ancienne Constitution qui seraient abolies ou modifiées par la nouvelle.

Si l'on admet que la révision complète de la Constitution est utile et nécessaire, il faut que cette révision soit accomplie à temps pour que les élections générales de 1878 aient lieu sous l'empire de la nouvelle Constitution.

La reconstitution politique et constitutionnelle de la Louisiane sera alors parfaite lorsqu'en janvier 1879, le gouvernement et la législature élus en novembre se réuniront pour appliquer la nouvelle Constitution. Ce sera véritablement à partir de ce moment que commencera une nouvelle ère pour la Louisiane, ère que la mission du gouverneur Nicholls et de la législature actuelle est de préparer.

La considération tirée des dépenses que nécessitera la convention, est bien insignifiante en regard des avantages politiques que nous devons avoir en vue et des réductions considérables qu'une nouvelle constitution permettra d'apporter dans le budget. L'économie à faire sur le département de la justice seulement fera plus que compenser cette dépense.

On a semblé craindre que le mouvement en faveur d'une convention ne fût dirigé contre le gouvernement actuel et qu'il n'eût pour but d'arriver au remplacement de tout le personnel gouvernemental et administratif. Nous ne savons si quelques-uns de ceux qui réclament une convention, ont pu concevoir une pareille idée, mais nous pouvons avancer, sans crainte d'être démenti par l'événement, qu'une tentative de ce genre échouerait misérablement. La majorité des membres que le peuple élirait à la convention, s'inspireraient de motifs autrement sérieux et autrement graves que celui de s'emparer des places pour le court terme qui s'écoulerait avant les élections générales.

Il y a plus: la nouvelle Convention ne pourrait compléter elle-même son œuvre et lorsqu'elle aurait adopté une constitution, il serait nécessaire qu'il y eût une session extraordinaire de la législature pour que celle-ci pût voter les mesures propres à mettre la législation en harmonie avec la Constitution.

A notre avis, la législature devrait en se réunissant, voter immédiatement les lois de revenu, appeler une Convention et s'ajourner ensuite, pour se réunir, sur la convocation du gouverneur, aussitôt que la Convention aurait terminé ses travaux et voté une constitution.

La Convention pourrait ainsi se réunir en février et la législature pourrait siéger quinze jours en mars pour compléter par quelques lois l'œuvre de la réforme constitutionnelle.

Nous avons dit plus haut qu'il fallait un vote des deux tiers pour l'adoption d'un amendement constitutionnel par la législature. La Constitution actuelle étant muette au sujet de la convocation d'une Convention, cette convocation peut être ordonnée par une majorité simple. La règle des deux tiers ne s'applique qu'aux cas spécialement indiqués.

Quant au pouvoir de la législature d'appeler une convention constitutionnelle, bien que la Constitution actuelle n'ait pas indiqué ce mode de révision, nous pensons qu'il ne peut faire question. Le droit public américain résultant de l'essence même des institutions républicaines, fait résider la souveraineté dans le peuple. Le corps électoral est la source de tous les pouvoirs, et les usurpateurs de 1868 qui ont imposé à la Louisiane la Constitution actuelle uniquement en vertu de la force brutale des baïonnettes, n'ont eu aucune autorité pour enlever au peuple de cet Etat le droit de s'assembler en Convention pour se donner librement une Constitution répondant à ses vœux et à ses besoins.

La législature est armée par la Constitution actuelle, d'un droit de révision soumis à la ratification du suffrage populaire. Elle ne fera rien que de légitime et de conforme au principe en restituant l'exercice de ce droit aux électeurs qui sont la source de tout pouvoir et qui ont déjà le droit de ratification.

Il ne manque pas d'exemple aux Etats-Unis pour établir le principe que nous invoquons et nous avons en Louisiane même l'exemple de la Convention constitutionnelle de 1845. La volonté du peuple doit faire loi dans une pareille circonstance, et si la législature est convaincue que la majorité de ses constituants désire une convention constitutionnelle, elle ne doit pas hésiter à satisfaire ce désir et à se décharger ainsi d'une lourde responsabilité.

Société d'Immigration.

Une réunion des partisans de l'immigration a eu lieu mercredi soir à la salle Vaudry, rue du Camp, sous la présidence de l'honorable Tobias Gibson. M. C. J. Berry a été nommé secrétaire et le président a désigné comme vice-présidents de l'association MM. John Chaffe, Louis Bush, John C. Morris, Oscar Choppin, Daniel Dennett, Ed. Palfrey, E. B. Wheelock, W. B. Schmidt et Charles G. Johnson.

Des discours ont été prononcés par le président, M. Tobias Gibson, le colonel Daniel Dennett, le Dr Tebault, le gouverneur McEnery, M. Berry a lu une lettre reçue de St-Louis au sujet de l'immigration. Les orateurs ont fait ressortir la nécessité de faire des efforts et de dépenser de l'argent pour attirer les immigrants et M. Berry a été chargé de solliciter des souscriptions pour aider l'association dans son entreprise.

Voici le texte des résolutions adoptées par la réunion:

Attendu que les besoins de notre Etat exigent qu'il soit pris des mesures promptes et définitives en vue du développement de nos abondantes ressources agricoles et commerciales;

Attendu que les intérêts de la Louisiane et le succès de ses entreprises dépendent de l'amélioration de son commerce, du développement de son agriculture et de ses fabriques;

Attendu que tout progrès est impossible tant que nous ne rendrons pas utiles les riches terres d'alluvion de l'Etat;

Attendu qu'une grande partie de nos terres reste inculte à cause de la rareté des travailleurs et des colons;

Attendu que rien ne peut être accompli sans entente et sans union;

Il est résolu que le président de cette assemblée est prié de désigner un comité de cinq citoyens qui seront chargés d'inviter le peuple de la Louisiane à nommer des délégués à une convention qui se réunira, à la Nlle Orléans, le 3 janvier 1878 et sera composée comme suit: deux délégués pour chaque représentant à la Législature. Dans la paroisse d'Orléans, trois délégués devront être désignés par la Chambre de Commerce, trois par la Bourse au coton, trois par la Bourse des Marchands, sept par le maire de la Nlle-Orléans et cinq par le président de cette assemblée;

Il est résolu que le but de la Convention à convoquer est d'obtenir de la Législature des mesures susceptibles d'encourager l'immigration en Louisiane.

LOUISIANE.

Nous recevons le premier numéro du *St. Bernard Eagle*, publié en anglais dans la paroisse St. Bernard par M. A. J. Padron. Notre nouveau confrère s'est établi rue du Nouveau Mexique près des Abattoirs. Il signale des symptômes évidents de prospérité dans la paroisse. *L'Aigle* sera indépendant en politique et soutiendra toutes les mesures favorables au bien de l'Etat et de la paroisse. Salut cordial à *l'Aigle*; il y a place pour lui au soleil de la publicité. La paroisse avait été sans organe spécial depuis la disparution du St. Bernard, édité par F. S. Caro avant la guerre.

Le *Sud*, d'Iberville, dit que la justice criminelle n'a presque plus rien à faire depuis l'application de l'ordonnance sur le dimanche.

Le Marksville *Bulletin* voudrait que la taxe personnelle, *poll tax*, fût portée à $2,50 et que le reçu du collecteur tînt lieu de certificat d'enregistrement pour voter, ce qui éviterait les frais d'enregistrement et d'enregistreur, *amen*.

Nous lisons dans ce journal:

La récolte de cannes de cette paroisse se présente admirablement et on présume que le rendement sera très bon.

Les dernières pluies ont fait monter la rivière Rouge de plusieurs pieds, ce qui facilite la navigation.

Le temps a été détestable cette semaine, il a plu à torrents ce qui a arrêté les travaux sur les habitations et retardé la cueillette du coton. Mais malgré le mauvais temps, il y a eu beaucoup de coton envoyé aux lieux d'embarquement. Les taxes se paient bien.

Le *Bulletin* annonce la mort d'un vétéran de 1812, Louis Bordelon âgé de 84 ans.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE LA BATTERIE A.—Nous avons reçu du capitaine P. L. Bouny, une invitation à assister à une représentation qui sera donnée à l'Opéra dimanche prochain, par l'Association dramatique orléanaise, au bénéfice de la compagnie qu'il commande, la batterie A du 1er régiment d'artillerie légère de la Louisiane. La compagnie du capitaine Bouny, qui est l'ancienne compagnie des "Roman Rifles" transformée, est une de celles qui ont servi avec le plus de zèle dans toutes les circonstances, le 14 septembre 1874 et en janvier 1877 jusqu'à l'établissement du gouvernement légal. Une représentation au bénéfice d'une compagnie qui a si bien fait son devoir, ne saurait manquer d'exciter les plus vives sympathies dans la population franco-louisianaise.

Le spectacle choisi pour cette circonstance est le grand drame populaire de Paul Feval, *Le Bossu*, qui n'a jamais manqué d'attirer la foule, nous pensons donc qu'il y aura salle comble dimanche à l'Opéra.

Le prix des billets est d'une piastre, on pourra se procurer des places numérotées au contrôle samedi et dimanche.

VASES DE CIMETIÈRE — Les personnes qui ont des tombes à orner trouveront chez MM. Kursheedt & Bienvenu, rue du Camp 114, 118 et 120, un grand et bel assortiment de vases de marbre et de fer d'un effet magnifique et de très bon goût. Ces vases sont offerts à bon marché.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—Le Magasin Rouge, au coin des rues Royale et Dumaine, annonce une grande réduction dans les prix de ses chaussures. La raison de cela est que ce magasin, ayant reçu du Nord un stock considérable, se voit dans la nécessité de faire un grand rabais afin d'avoir une vente rapide. Voilà une occasion qui se présente rarement et nous invitons le public à en profiter. Non seulement l'assortiment du Magasin Rouge est énorme, ce qui procure aux acheteurs l'agrément de choisir à l'infini et l'avantage de ne prendre que ce qui convient parfaitement, mais encore toutes les chaussures sont de bonne qualité, honnêtement confectionnées, très solides et durables. Le public, du reste, est invité à aller le examiner pour se convaincre par lui-même de la supériorité du stock du Magasin Rouge. En résumé, excellentes chaussures à très bas prix.

Vous pouvez acheter
Un billet entier Pour $2.
Ou un demi-billet
Pour $1.
Dans le prochain tirage
A numéros simples
De la Loterie de la Louisiane.
Vous pouvez gagner
Jusqu'à $30,000

Le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de la belle chaussure et qualités supérieures à des prix excessivement réduits.

ON REND L'ARGENT à l'Etoile Rouge pour tout soulier qui, avant usage, a cessé de plaire.

BEAUX MEUBLES À BON MARCHÉ.—On trouve à la grande fabrique de Jos B Hubbard, coin Remparts et Perdido, d'excellents meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, à des prix d'une rare modicité. Allez les examiner.

L'AIGUILLE DANS LE PIED DE LA LIBERTÉ.—La *Tribune* publie la lettre suivante, qui lui est adressée:

"Monsieur, ce serait assurément une belle chose pour l'Amérique que de posséder l'Aiguille de Cléopâtre; mais avant d'accepter ce don du khédive, nous avons sûrement un devoir à remplir pour faire l'accueil qu'il convient au cadeau gracieusement offert par la nation française. Erigeons de suite un piédestal pour la statue de la Liberté, et faisons savoir à la France que le magnifique bronze exécuté à Paris trouvera sa place prête en arrivant sur nos rivages. Je crains que l'Amérique d'aujourd'hui n'apprécie que faiblement les efforts faits à son profit par la France, il y a un siècle.

New York, 9 octobre 1877. GRATITUDE.

ELECTIONS DE NEW YORK.—Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

Les élections du comté de New York qui auront lieu le mois prochain, ont pour but de nommer les fonctionnaires suivants:

Un juge de la Cour suprême en remplacement de M. Brady; deux juges de la Marine Court, en remplacement de MM. Shea et Sinnott; un register du comté, vingt-deux aldermen, vingt-six membres de l'Assemblée d'Albany et cinq sénateurs d'Etat.

Un certain nombre de candidatures sont déjà posées. Nous ne parlerons pour aujourd'hui que des plus importantes.

Le juge Brady sera probablement réélu sans opposition. MM. Shea et Sinnott sont patronnés par Tammany Hall. On leur oppose l'ex-juge Koch et M. Sanger, qui sont soutenus par les républicains et les démocrates dissidents. Quant aux fonctions de register, elles seront disputées par M. Fred. Loew, candidat de Tammany Hall, et M. Thomas Murphy, à moins que celui-ci ne se retire en faveur de M. Jacob Hess, comme il en est question.

—Le département du Trésor vient de faire suspendre la frappe du dollar en argent dit *trade dollar*. Cette pièce spécialement destinée à l'exportation vers la Chine et le Japon, n'a pas cours légal aux Etats-Unis. Elle contient 420 grains d'argent fin, c'est-à-dire 17½ grains de plus que l'ancien dollar de 1837 qu'il est question de rétablir.

—D'après une correspondance de Washington, la dette du district de Columbia a atteint le chiffre extravagant de 24 millions de dollars, c'est-à-dire qu'elle est égale au quart de la valeur des propriétés taxables. Elle pèse sur une population d'environ 100,000 habitants. Les citoyens de Washington ont tenu samedi un meeting dans lequel ils ont exprimé l'avis que le gouvernement fédéral, pour venir en aide aux contribuables surmenés du district, devrait prendre à sa charge la moitié du budget, qui représente au total de $1,200,000. Une pétition sera transmise à cet effet au Congrès.

Messager Franco Américain.

Cessez de lutter
Contre le sort
Enrichissez-vous plutôt
D'un seul coup
En plaçant
$2
Dans le prochain tirage
A numéros simples
De la Loterie de la Louisiane
Gros lot, $30,000.

Il faut que la moitié de notre stock de chaussures soit vendue dans trente jours. C'est une vente forcée. Venez donc profiter de l'occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

On vend la chaussure à bon marché à l'ETOILE ROUGE.

Chronique de la Ville à la 4me page.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN FRANCE.

Bien que les élections aient déjà eu lieu, nous croyons devoir publier comme documents de la campagne électorale en France, la circulaire de M. Grévy, et la lettre-manifeste de M. Gambetta dont l'affichage a valu à ce dernier une nouvelle condamnation.

CIRCULAIRE DE M. GRÉVY.

Aux électeurs du neuvième arrondissement.

Mes chers concitoyens,

Après cette lettre admirable que M. Thiers écrivait pour vous au moment où la mort est venue glacer sa main; lorsque cette grande voix d'outre tombe retentit encore à vos oreilles, quelles paroles puis-je vous adresser?

Je dois pourtant, en me présentant à vos suffrages, vous exprimer mon sentiment sur la situation présente et sur le caractère des élections auxquelles la France va procéder. Je le ferai simplement.

La Chambre des députés, élue l'an dernier pour concourir, avec les deux autres pouvoirs, à l'application de la nouvelle Constitution, représentait exactement la France. Elle était composée, comme la France, d'une forte majorité républicaine et d'une minorité formée de légitimistes, d'orléanistes et d'impérialistes. Comme la France, elle voulait la liberté, l'ordre, la paix, le travail, la sécurité; elle était animée d'un grand esprit de modération et de concorde.

La confiance étant revenue, les affaires avaient repris leur essor, et le pays ne demandait qu'à jouir en paix de ces heureux commencements.

Tout à coup, sans qu'on pût s'y attendre, sans qu'aucun conflit se fût élevé entre les pouvoirs, la Chambre des députés, enlevée à ses travaux commencés, a été ajournée pour un mois, puis dissoute.

Le trouble que ces mesures ont jeté dans les esprits et dans les intérêts, je n'ai pas besoin de vous le décrire: vous en êtes les témoins et les victimes.

Qu'avait donc fait la Chambre pour mériter ce traitement?

Elle en était venue, vous dit-on, à méconnaître la part d'autorité qui appartient au président de la République, à contester l'influence légitime du Sénat, et à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution, le despotisme d'une nouvelle Convention.

Une accusation si grave portée contre un des grands pouvoirs de l'Etat, devrait être prouvée par des faits qui protestent contre elle.

La Chambre a méconnu la part d'autorité qui appartient au Président de la République?—Où? quand? par quels actes? qu'on les cite. Elle n'a jamais émis un vote qui touchât, même indirectement, à l'autorité du président: elle l'a toujours entouré de déférence et de respect.

La Chambre a contesté l'influence légitime du Sénat?—Seconde accusation sans preuve, comme la précédente. La Chambre poussait si loin l'esprit de conciliation, que, sur les points législatifs où elle s'est trouvée en désaccord avec le Sénat, c'est toujours elle qui a cédé. Elle a cédé sur la loi de l'enseignement supérieur; elle a cédé sur la loi municipale; elle a cédé sur le budget, sacrifiant patriotiquement à la concorde les prérogatives qui, dans les pays constitutionnels, appartiennent en matière d'impôts, aux représentants du peuple. Rien ne lui a coûté pour éviter un conflit.

La Chambre tendait à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution le despotisme d'une nouvelle Convention?—Qu'elle était loin de cette tendance insensée! Elle n'aspirait qu'à faire vivre la Constitution républicaine avec les trois pouvoirs qu'elle a institués. Est-ce sérieusement qu'on prononce le nom de la Convention à propos d'une seconde Chambre, soumise au droit d'ajournement et de dissolution, sans action sur le Pouvoir exécutif et sur le Sénat, à peine égale par ses attributions aux Chambres des députés sous les monarchies de 1814 et de 1830?

Sans vous arrêter plus longtemps aux griefs allégués contre la Chambre dissoute, voyez par quelle Chambre on voudrait la remplacer. Voyez quels candidats l'administration présente officiellement aux choix des électeurs: des bonapartistes, des légitimistes, des orléanistes, pas un seul républicain à quelque nuance qu'il appartienne. Dans un camp, tous les ennemis de la République soutenus par le gouvernement républicain; dans l'autre, tous les républicains combattus par le gouvernement de la République.

Ce spectacle n'est pas nouveau.

Nous avons vu, en 1849, les trois partis dynastiques se coaliser une première fois contre la République. Cette coalition a porté ses fruits: La République renversée, l'Empire restauré, vingt ans d'oppression, la France envahie, humiliée, démembrée, accablée de charges et mise à deux doigts de sa perte.

Cette terrible leçon aurait dû les instruire, si les partis écoutaient une autre voix que celle de leurs passions.

Ils recommencent aujourd'hui la même campagne: ce sont les mêmes partis, la même ligne, le même drapeau, les mêmes appellations, les mêmes prétextes, les mêmes moyens, le même but. Ils n'inventent rien, ils se copient.

Comme en 1849, ils se disent le parti de l'ordre, ils arborent les intérêts sociaux, ils s'appellent les conservateurs, et, sous ces dehors menteurs, c'est toujours la République qu'ils combattent. Ils vous conduiraient fatalement aux mêmes désastres si, éclairé par une dure expérience, votre patriotisme ne savait les arrêter.

Comme en 1849, leur plan est encore de réviser la constitution républicaine dans un sens monarchique, de remplacer la République par une dynastie. Laquelle? Celle des légitimistes, celle des orléanistes ou celle des bonapartistes? Ils ne l'ont pas encore décidé. C'est un démêlé qu'ils videront plus tard, au prix d'un nouveau déchirement de la France.

Avec une Chambre républicaine, cette révision est impossible; avec une Chambre composée en majorité des ennemis de la République, elle est inévitable.

Electeurs,

Voulez-vous conserver le gouvernement existant, le gouvernement qui a libéré votre territoire, payé votre rançon, rétabli l'ordre, la liberté, assuré la paix, relevé votre crédit, ramené la confiance, le travail; le seul gouvernement qui puisse vous préserver de nouvelles révolutions, parce qu'il est aujourd'hui le seul possible, le seul durable? Ecartez ses mortels ennemis; votez pour des républicains.

Vous l'avez fait l'année dernière, vous avez consacré la République par un vote solennel. Ce vote, on vous met en demeure de le rétracter. Vous répondrez comme il convient à des hommes qui ont le sentiment de leur dignité et qui veulent rester libres. Vous direz que cette noble France a assez souffert, qu'elle a été assez longtemps déchirée par les révolutions, qu'elle ne veut plus appartenir à des maîtres, et qu'elle est résolue à ne charger désormais qu'elle-même du soin de son repos, de sa prospérité et de sa grandeur.

JULES GRÉVY.

LETTRE DE M. GAMBETTA.

Le comité républicain du 20e arrondissement a adressé la lettre suivante à M. Gambetta:

"Cher concitoyen,

"La République a eu, depuis moins d'un siècle, l'heureuse fortune de confondre son existence propre avec celle de la France d'une façon tellement intime que l'on ne concevait guère que l'une pût exister sans l'autre.

"En 1792, en luttant avec une énergie surhumaine contre toute l'Europe coalisée pour défendre l'indépendance du pays.

"En 1870, et jusqu'à aujourd'hui, après avoir laissé tomber son épée brisée par la défaite en se consacrant à panser et à guérir les plaies de la patrie avec un succès tel que ses ennemis de l'intérieur effrayés sont venus se jeter au travers de la guérison.

"La France a si bien conscience de son identification propre avec la République qu'elle s'attache à elle comme la dernière ancre de salut, qu'elle a voué une reconnaissance infinie et presque une affection maternelle à ceux qui, comme vous, la servent sous le drapeau républicain.

"C'est pourquoi, en face de ce déchaînement sans exemple d'illégalités, d'arbitraires et de violences par lequel les ennemis de la République ont signalé la dernière lutte qu'il leur sera donné de lui livrer, nous avons confiance, parce que l'histoire nous enseigne qu'on ne gouverne pas un grand peuple malgré lui et que la France veut la République.

"Cette volonté, presque unanime, si puissante parce qu'elle est calme et en même temps pleine de résolution, vous avez plus que personne, et ce sera l'honneur de votre vie politique, contribué à la faire naître.

"Nous, vos compagnons de lutte des bons et des mauvais jours, nous venons vous en féliciter et vous demander de rester notre mandataire, de garder à Belleville cette tribune que vous faite retentissante, et, vous appliquant d'une façon spéciale la parole du président Grévy, nous vous disons: Vous avez bien mérité de la France et de la République!"

Le président,
MÉTIVIER.

Suivent les noms des membres du comité.

A cette lettre, M. Léon Gambetta a répondu:

Citoyens,

Après quatre longs mois de suppression de la vie parlementaire, tout entiers remplis par les excès de la pression administrative et les procédés les plus déplorables de la candidature officielle; après quatre mois durant lesquels le peuple français, par son admirable patience et des preuves quotidiennes de sa sagesse et de sa maturité politique, a attiré sur notre jeune République l'admiration et les sympathies déclarées des gouvernements et des peuples civilisés, la France enfin a la parole.

Elle dira dans quelques jours ce qu'elle pense des hommes du 16 mai, alliés et protecteurs des hommes du 2 Décembre, des serviteurs d'Henri V, des agents du *Syllabus* et du pape, tous couverts du patronage électoral du président de la République, sans doute pour mieux protéger les institutions républicaines.

Elle dira ce qu'elle pense de la politique personnelle du chef de l'Etat, des prétentions aristocratiques et rétrogrades du cabinet présidé par M. le duc de Broglie.

Elle dira ce qu'elle pense de la dissolution injustifiable de la majorité républicaine et libérale qu'elle avait chargée de l'exécution de ses volontés, au 20 février 1876, par près de cinq millions de suffrages.

Elle dira ce qu'elle pense du gouvernement de combat, des vexations dirigées contre les vendeurs et les colporteurs de journaux, les instituteurs, les buralistes, les cabaretiers, les plus modestes employés, enfin de cette misérable guerre faite aux petits.

Elle dira ce qu'elle pense de la prétention du pouvoir de lui imposer, pendant trois ans encore, des fonctionnaires de tout ordre en hostilité flagrante avec tous ses élus.

Elle dira ce qu'elle pense des projets et des complots de ces coalisés monarchistes qui lui préparent, au bout de trois ans de luttes et de divisions intestines, pour 1880, une crise terrible, peut être une révolution.

Elle dira ce qu'elle pense de cette presse immonde qui peut, sans encourir de châtiment, en appeler à la force brutale contre les élus du suffrage universel, et faire injure à notre vaillante et noble armée, aujourd'hui l'élite de la nation et le suprême espoir de la patrie.

Elle dira ce qu'elle pense de la politique inaugurée par la lettre du 16 mai qui congédiait le ministère républicain, de l'ordre du jour aux troupes à la revue du 2 juillet, du message présidentiel du 19 septembre, de tout ce système de gouvernement que le chef du pouvoir exécutif revendique comme un droit antérieur à la Constitution.

La France dira aussi qu'égalitaire et démocratique, elle veut la République comme le gouvernement nécessaire à son relèvement et à sa grandeur.

Elle dira qu'elle entend en finir avec l'anarchie et les dictatures, achever pacifiquement la révolution française, en développant par l'éducation nationale l'intelligence de tous ses enfants, en assurant par la paix intérieure et extérieure la prospérité et l'aisance générale, en fondant sur la liberté et la justice, non "l'ordre moral", mais l'ordre républicain.

Elle dira qu'elle entend que l'Etat comme la Commune, la nation comme l'individu soient définitivement soustraits à la domination cléricale, que le prêtre soit respecté et confiné dans le temple, l'instituteur dans l'école, le magistrat dans le prétoire, et que la force publique ne soit jamais mise qu'au service de la loi.

Ma conviction profonde, appuyée sur des données certaines, me permet d'affirmer, sans témérité, à huit jours du scrutin, que la France, en dépit de toutes les manœuvres dirigées contre la liberté de ses votes, répudiera la pression administrative, flétrira la candidature officielle et ses agents, rejettera loin d'elle les royalistes, les césariens, les cléricaux, les fourbes comme les violents.

Elle condamnera la politique dictatoriale; elle ne laissera au chef du pouvoir exécutif, transformé en candidat plébiscitaire, d'autre alternative que de se soumettre ou de se démettre.

Quant à nous, sûrs de l'appui du pays, ainsi solennellement constaté, nous saurons faire prévaloir sa volonté sur les résistances d'une impuissante et incorrigible minorité.

Sans passion, sans faiblesse, sans emportement, nous ferons notre devoir.

L'union de tous les bons Français, libéraux, républicains, de raison ou de naissance, ouvriers, paysans, bourgeois, monde du travail ou de l'épargne, nous maintiendra sages et nous rendra invincibles pour la Patrie et la République.

LÉON GAMBETTA.
Paris, ce 5 octobre 1877.

—On dit à Vienne que M. de Beust va rentrer dans la vie privée, non par suite d'un renvoi ou d'une pression venant de l'intérieur, ou bien encore pour cause de maladie, mais de son propre mouvement, et à cause du profond chagrin que lui fait la politique suivie par l'Autriche et par l'Angleterre. Il ne veut pas avoir plus longtemps l'air d'un homme de paille. Il sera mis en disponibilité, bien que rien ne fasse présumer qu'il reprenne jamais un rôle politique.

De même que lorsqu'il était à Londres, il conservera dans cette situation nouvelle ses appointements de chancelier. Sa fortune privée a été très compromise par des spéculations de bourse malheureuses, mais il possède toujours deux maisons à Vienne et à Kloster Neubourg, sur le Danube, un charmant domaine assez étendu. Son successeur n'est pas encore connu, mais sa nomination ne saurait tarder.

—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce dans son bulletin que l'Italie vient de porter le nombre des bataillons destinés à la guerre de montagnes de 20 à 36. Puis elle ajoute:

L'Italie pousse également avec ardeur les travaux de fortification des montagnes. Ces jours derniers, ainsi que l'annonce le *Courrier Mercantile*, une commission de trois généraux a visité les travaux qui se font actuellement sur les hauteurs d'Altare pour barrer le chemin du Piémont par la vallée de la Bormida.

On écrit de Rome à la *Correspondance politique* de Vienne que, dans le budget qui va être soumis au parlement italien, le ministre de la guerre propose de porter le nombre des régiments de cavalerie de 20 à 30.

—Une statistique assez curieuse: il y a en Allemagne 1,055,000 hommes inscrits sur les registres militaires. Sur ce nombre 398,000 sont portés sur ce qui s'appelle la "liste noire," pour ne pas avoir rempli leurs obligations envers l'Etat, et 190,000 ont quitté le pays pour s'y soustraire. On estime qu'un allemand sur huit s'expatrie afin d'échapper au service militaire.

Grande réduction dans le prix des chaussures au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

Sachez
Spéculer
En achetant
Un billet
Dans le prochain tirage
A numéros simples
De la Loterie de la Louisiane
Deux Dollars
Gagneront $30,000
Le 6 novembre.

Allez tous à l'ETOILE ROUGE.

— No. 2. —

Comment cela se fait-il?—Le premier objet de la vie chez le peuple américain est de devenir riche. Le second est d'obtenir une bonne santé. On peut acquérir la richesse par l'énergie, l'honnêteté et l'économie, et l'on peut obtenir la santé en usant du Green's August Flower. Si vous souffrez de quelques-uns des effets de la dyspepsie, du foie, de l'indigestion, etc.... tels que le mal de tête, les palpitations de cœur, les aigreurs dans l'estomac, la constipation, les pesanteurs de tête, les prostrations nerveuses, les humeurs noires, etc.... Vous n'avez pas besoin de souffrir un jour de plus. Deux doses d'AUGUST FLOWER vous soulageront immédiatement. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Taille régulière 75 cents. Positivement vendu par tous les droguistes de première classe dans les Etats Unis.

Décédé, hier matin, à onze heures un quart, PIERRE CLÉMENT BONNECAZE, âgé de vingt-trois ans et neuf mois, natif de cette ville. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à trois heures et demie de l'après-midi. Le corps est exposé rue Orléans, entre Royale et Bourbon No 18.

De la part de sa famille.

Théâtre de l'Opéra.

Représentation extraordinaire au bénéfice de la BATTERIE A., capt. P. L. Bouny, du 1er régiment d'artillerie légère de la Louisiane, colonel John Glynn, jne.

OFFERTE PAR
L'ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLEANAISE,
LE DIMANCHE 28 OCTOBRE 1877,
"LE BOSSU,"
Grand drame en 5 actes et 10 tableaux par Paul Féval.

Prix du billet - - - - - - - - - $1.00

On pourra se procurer des places numérotées au contrôle de l'Opéra, samedi et dimanche de 8 heures A. M. à 4 P. M. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie. Vu la longueur du spectacle on commencera à sept heures très précises. 26 oct—3t

ENTREPOT DE TAPIS.

17........ Rue de Chartres........ 17

NOUS recevons en ce moment de fortes additions à notre stock ET VENDONS AUJOURD'HUI AUX PRIX ET AU-DESSOUS DES PRIX QUE NOUS DEMANDIONS AVANT LA GUERRE.
TAPIS AXMINSTER, Wilton, Velours, BRUXELLES, INGRAINS à 3 plis, Venitiens, Chanvre.
TOILES CIREES, STORES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffes à rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET NOTTINGHAM, Garnitures, &c.
30 sept—3m PP. A. BROUSSEAU & SON.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.
Dr O. BEARD, Oculiste.
ORLEANS INFIRMARY,
No 142 rue du CANAL.

LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. 27 avril—6m—PP

VASES DE CIMETIERES.

UN GRAND ET BEL ASSORTIMENT DE VASES en marbre et en fer.
A vendre, à bon marché, par
KURSHEEDT & BIENVENU,
Aux Nos 114, 118 et 120 de la rue du Camp.
26 oct—3t.

AVIS.

LE TARIF suivant est adopté par les soussignés et restera en vigueur jusqu'au 31 août 1878.

COMPRESSION.

Pour les ports étrangers, directement ou par les côtes, par steamers, navires à voiles ou chemins de fer; par balle.... cents
Pour les ports des côtes, par steamers, navires à voiles ou chemins de fer par balle.... cents

A CHARGER AUX EXPEDITEURS.

Charroi au navire, par balle.... 25 cents
Main-d'œuvre sur les cotons transportés par les expéditeurs, à payer sur livraison, par balle.... 10 cents
Couvertures de trous à échantillons, à l'aide de pièces des expéditeurs.... gratis
Bandes extra, pièce.... 7½ cents
Sur le coton marqué pour le navire, sans ordre le jour du pesage, emmagasinage et main-d'œuvre, par balle, avec le privilège de rester trois jours.... 30 cents

PETITS NOMBRES.

Sur les petits nombres main-d'œuvre et emmagasinage pour une période quelconque jusqu'au 31 août 1878, par balle.... 30 cents
Sur toutes balles ou parties de listes de coton reçues et pesées pour être transportées à une autre presse, mais non transportées le même jour que les sont pesées, par balle.... 30 cents
Charroi extra de coton rapporté d'un navire, steamer ou chemin de fer, aller et autant pour le retour, douze cents et demi à payer par l'expéditeur, ensemble, par balle.... 25 cents
Pour l'expédition de coton, main-d'œuvre, par balle.... 10 cents
Sur tout coton marqué pour le navire transporté d'une presse à une autre pour emmagasinage ou compression ou embarqué sans être compressé.... 25 cents
A payer par l'acheteur sur livraison du coton.
Le coton pris par la marque primitive de planteur sera livré gratis s'il est enlevé le jour qu'il est reçu et pesé.

Levee Steam Cotton Press, J. C. Denis, Présid.
Commercial Press, Smith & Goldsmith.
Canal Street Press, J. C. Van Wickle.
Atlantic Press, M. J. Zunts & Co.
Fireproof Press, J. P. Moore.
Jackson Press, O'Brien & Co.
Louisiana Press, E. K. Bryant.
Natchez Press, L. A. Levy, Jr.
Orleans Pelican and Shippers' Press, Sam'l Boyd & Co.
Liverpool Press, Stanley & Co.
Penn, Kentucky and Planters', Herndon & Krumbhaar.
Virginia Press, Lewis & Lynd.
Union Press, A. P. Mason. 26 oct—1sem

Nouvelle Orléans, 25 Octobre 1877.

LA Société qui existait entre Simon Herrmann et Joseph Vignes, sous la raison HERRMANN & VIGNES, a été dissoute, le 24 Octobre 1877, conformément aux clauses du contrat.
S. HERRMANN
25 oct. J. VIGNES.

Le soussigné remercie ses amis et le public, du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et espère qu'ils l'honoreront de la même confiance dans l'avenir. Il sera provisoirement au No 25 rue Peters, encoignure Douane, où ses amis le trouveront prêt à remplir leurs ordres comme par le passé.
25 oct JOSEPH VIGNES.

Bureaux de la "Louisiana Oil Company," No. 37, rue de l'Union.—Les actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par le présent avis, que, conformément aux stipulations de sa charte, une élection pour sept Directeurs, devant servir durant l'année suivante, aura lieu au local de la Compagnie, le LUNDI, 5 novembre 1877, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. A. DEBLANC, Président.
A. C. LANDRY, Secrétaire. 21 oct au 5 nov

AVIS.

LE juge EDMOND MEUNIER ayant repris l'exercice de sa profession d'avocat, a ouvert son cabinet d'affaires rue Toulouse, No 30, entre Chartres et Royale. 21oct—1m

Vidanges.

LA LOUISIANA SANITARY EXCAVATING COMPANY est organisée sous le nouveau système à pompes et barils et, est prête tous les jours à exécuter les travaux de vidange. Les propriétaires et agents ayant des fosses à vider sont priés de s'adresser au numéro 130 Passage de la Bourse, près St Louis, ou au coin des rues Royale et Esplanade, chez le marchand de bois. Les ordres seront remplis promptement et à bas prix.
14oct—1m—3 l par s

Prof. L. Emile Richard,
Conservatoire de Paris.
late Musical Director,
Virginia Female Institute, Staunton, Va.
PROFESSEUR de MUSIQUE
Vocale et Instrumentale.
(Piano & Orgue harmonium)
Adresse, Philip Werlein, N. O.

Madame Julie Richard,
late Augusta Female Seminary, Staunton, Va.
Professeur de FRANÇAIS et d'ESPAGNOL,
Adresse, Philip Werlein, Canal St., N. O.
10 oct—2m t l 21

Changement de local de la Pharmacie Homœopathique d'Angell.

LE rez-de-chaussée ainsi que les étages au dessus de la pharmacie ayant été loués à un commerçant en Thé et en Café, les effluves provenant de ces comestibles, pouvant altérer la pureté de nos médicaments, et n'ayant pu trouver un autre emplacement rue du Canal nous sommes obligés de retourner au No 152 de la rue Julie. Le DR. DE-VILLENEUVE pourra être consulté tous les jours de 2 à 3 heures au local de notre pharmacie.
Le DR. ANGELL, Sr., se trouvera à son bureau comme d'habitude afin d'y recevoir les visiteurs.
30sept—1mDMarJ

Planteurs sucriers, attention!
Bisulfite de chaux, de
1851 - - BONNABEL - - 1877

LE seul agent antiseptique, défécateur et décolorisateur, parfait, pour le jus de cannes. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre au grain ferme et pur de mélasse. Vingt-six ans d'un succès complet en prouvent la supériorité.
J'ai à vendre cinq cents tonneaux de
Poudrette,
le grand engrais, fait d'excréments humains.
H. BONNABEL,
Au No 27 de la rue North Peters, entre les rues Douane et Bienville. 28 sept—1m t i 31

AVIS

PAR un arrangement conclu avec le Louisiana Cotton Tie Company, les presses suivantes: Levee Steam Cotton Press, J. C. Denis, Prés., Atlantic Press, M. J. Zunts & Co. Canal Street Press, J. C. Van Wickle, Commercial Press, Smith & Goldsmith, Fire Proof Press, J. P. Moore, Jackson Press, O'Brien & Co., Louisiana Press, E. K. Bryant, Liverpool Press, Stanley & Co., Orleans, Shippers' and Pelican, Samuel Boyd & Co., Penn, Kentucky and Planters', Herndon & Krumbhaar, Natchez Press, L. A. Levy Jr, Virginia Press, Lewis & Lynd, Union Press, A. P. Mason, sont prêtes à attacher les cotons comprimés en se servant du "Gilman Puller and Grip Tie," sur l'ordre écrit de MM. John B. Lafitte & Co. directeurs. Elles demanderont, par balle, 15 cents de plus, qui devront être payés au Louisiana Cotton Tie Company. 26 oct—6t

Grande Réduction.
CHAUSSURES!
CHAUSSURES!!
CHAUSSURES!!!
MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.

NOUS avons l'honneur de prévenir le public qu'ayant reçu un fort stock de chaussures, nous nous voyons forcé d'en écouler une partie à une très grande réduction. Nous engageons donc tout le monde à venir examiner nos prix avant de faire leurs achats et se convaincre qu'il n'y a pas de humbug.
MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.
P. S.—Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude. 26 oct—1m

MUSCAT GRENACHE!

Vin très recommandé aux personnes faibles, malades ou convalescentes.
J. L. Lasserre, propriétaire,
BORDEAUX.
A vendre par
Paul Gelpi & Bro.,
21 oct—1m 37 rue Decatur.

Avis.

LES ECOLES PUBLIQUES de cette ville vont être immédiatement rouvertes et le soussigné a l'honneur d'annoncer aux familles aux professeurs et aux tuteurs qu'il est amplement approvisionné de tout ce dont les élèves d'école pourront avoir besoin, aux prix extrêmement bas fixés par le Conseil de l'Instruction de cet Etat. Toutes les facilités seront données aux élèves pour se procurer les livres et articles de papeterie nécessaires au prix le plus bas. Les intéressés sont invités à venir examiner l'assortiment et les prix.
P. F. HANSELL.
JAS. A. GRESHAM, Administrateur.
30, rue du Camp,
14 oct—1m PP A l'Enseigne du Globe.

AVIS.

M. N. KUNTZ, coin eur, encoignure Canal et Carondelet, ayant fermé son salon de restaurant pour cause de réparation, prévient sa clientèle et le public en général qu'il en fera la réouverture le courant; continuant comme par le passé, à fournir aux noces, bals, mariages, soirées et réceptions de tout genre. Le service ne laissera rien à désirer. oct—1m

CHAUSSURES FINES!
pour dames, demoiselles et enfants à
L'ETOILE ROUGE.
CHAUSSURE POUR HOMMES A
LA VILLE DE NEW-YORK
Ces deux magasins sont situés l'un en face de l'autre
COIN DOUANE ET BOURBON.
3 oct—1m

Avis.

MME THIERRY prévient ses clients et le public en général, qu'elle a une grande variété de fleurs pour la Toussaint, et s'empresse de satisfaire à toutes les commandes. 21 oct—7t

Demande de gardienne.

ON demande une femme française, d'un certain âge, pour prendre soin de petits enfants, dans une famille, No 109 Avenue Louisiana. A une personne bien recommandée, une bonne place et de bons gages seront assurés. S'adresser à la maison ou au No 77 de la rue Carondelet. 25oct

Changement de local.

M. C. RAYMOND a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a transféré son magasin de meubles du coin des rues Bienville et Royale au No 37 de la rue Bienville. Remerciant le public du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'ici, il le prie de vouloir bien le lui continuer à son nouveau local. 24oct—1m

Demande d'appartement meublé.

DEUX dames devant passer l'hiver à la Nlle-Orléans désirent arrêter immédiatement, dans une maison parfaitement recommandée et où le français est la langue en usage, un appartement meublé, très élégant et composé de trois ou quatre pièces. Les meilleures recommandations seront fournies.
Adresser les propositions, description des lieux, références, termes et conditions au Bureau de la Poste, N. O., G. W. B., Boîte 351. 23oct

Professeur de français et de mathématiques.

UN Français diplômé offre ses services comme professeur de français et de mathématiques soit dans un établissement d'éducation, soit dans une famille. S'adresser chez M. Lefevre, rue St Anne No 7. 13oct

On demande

UNE Française pour se charger d'enfants de sept et huit ans, et faire la couture. Il faut être libre de voyager l'été et pouvoir donner des recommandations d'un Père de l'Eglise Catholique. S'adresser Lock Box 183. 14oct—14t

A LOUER

LA MAISON No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, à proximité de deux lignes de chemin de fer urbain,—celle de l'Esplanade et celle de la rue Bourbon. Excellente pour une petite famille. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de l'Abeille, No 73 Chartres. 24oct

A louer,

A des conditions avantageuses, une HABITATION sucrière située dans la paroisse St. Landry, avec chevaux, mulets, etc., etc. D'excellentes conditions seront faites à toute personne ayant les moyens nécessaires pour cultiver soit la canne soit le coton et la canne. Garanties exigées.
S'adresser à SMALL & CO.,
21oct—7t No 136 rue Gravier

A Louer

LA maison No 99, située rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.
18 sept PP

A louer,

1° MAGASIN No 62, rue Commune, entre Magasins et Tchoupitoulas.
2° MAISON, No 486, rue du Camp, entre Felicité et Orange.
3° MAISON, No 104, rue Bienville, près Bourbon.
4° MAISON, No 17, rue Bassin, entre Canal et Douane.
5° GRAND EMPLACEMENT avec bâtisses No 124 et 126 rue St. Pierre et rue Bourgogne, près Toulouse, convenable pour dépôt de charbon ou de bois.
S'adresser à ARTHUR DENIS,
11 Oct—1m. No 104 rue du Canal

A LOUER.

MAISON rue Hôpital, entre Galvez et Johnson, ayant 6 appartements dans la maison principale, cuisine avec 4 chambres attenant à la maison, hangar, parterre et hall sur le côté, le tout nouvellement peint et en parfait état. Prix modéré.
S'adresser à S. ESCOFFIER, 48 rue Royale.
7 oct—

A louer pour cause de départ.

LE premier étage de cette belle résidence à vérandah, située à l'encoignure St. Pierre et Royale, meublée ou non.
S'adresser à l'encoignure St. Pierre et Royale, 154. 7 oct—1m

AU PUBLIC.

Ayant appris que certains marchands de pianos, de la Nlle-Orléans—marchands peu scrupuleux—se font passer, auprès de leurs amis et de leurs clients pour les agents de notre maison et, à l'aide de semblables faux prétextes, essaient de vendre des imitations qu'ils prétendent être de "VERITABLES PLEYEL", nous devons à notre réputation et au public de déclarer ici, de la manière la plus positive, que

Notre seul agent autorisé, à la Nlle-Orléans et dans les Etats du Sud, est
M. LOUIS GRUNEWALD,
DU GRUNEWALD HALL.

C'est la seule maison du Sud qui importe nos pianos DIRECTEMENT DE NOTRE FABRIQUE et que nous recommandons à ceux qui désirent avoir les "VERITABLES PLEYEL" accompagnés de notre certificat.
Nous ne sommes pas responsables de la qualité d'un piano quelconque vendu, par tout autre établissement, comme PIANO PLEYEL.

Pleyel, Wolff & Co.,
FABRICANTS DE PIANOS,
A PARIS.
Paris, France, septembre 1877. 30 mai—

CHANGEMENT DE LOCAL
VENANT D'OCCUPER MON NOUVEAU MAGASIN
No 135 de la rue du Canal (Batisse Touro)

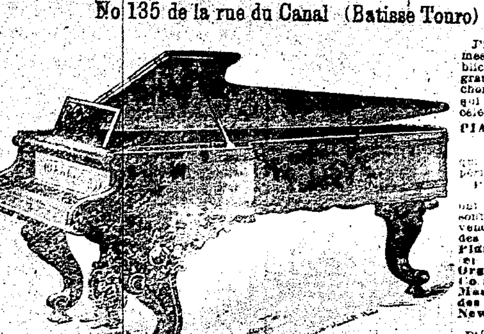

J'invite mes amis, mes clients et le public à examiner le grand stock que j'ai choisi avec soin et qui se compose des célèbres PIANOS CHICKERING, qui n'ont pas de supérieurs.
Pianos droits, Hardman qui ont un beau son, sont durables et se vendent à bas prix
des Pianos carrés. Ils et des fameuses Orgues d'Estey & Co. des Orgues Mason & Hamlin; des Orgues dites New-England.
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, CORDES, etc., importés directement de fabriques d'Europe;

MUSIQUE ET LIVRES DE MUSIQUE,

et de tout ce qui se rattache à la musique. Ayant réuni dans un seul vaste et bel édifice le stock des cinq magasins que j'occupais, et ayant ainsi réduit mes dépenses, je suis à même de maintenir mon système de bon marché et de conditions avantageuses—système qui a toujours distingué mon établissement.
J'invite cordialement les citoyens de la Nlle-Orléans à se présenter à mon immense magasin soit comme visiteurs, soit comme acheteurs.
PHILIP WERLEIN,
Au No 135 de la rue du Canal, (Batisse Touro,) entre les rues Royale et Bourbon.
26 aout—

SOL. LION. H. DREYFUS.
SOL LION & CO.,
GRANDE OUVERTURE
De Magasin de Chaussures à des prix réduits, pour dames, hommes, et enfants, les meilleures marchandises que le marché offre.
P. S.—Les ordres de campagne sont respectueusement sollicités.
On fait les chaussures sur commande garanties.
7oct—6m 111 RUE BARONNE.

PHARMACIE DUCONGE,
39........ RUE DE CHARTRES,........ 39.
NOUVELLE ORLEANS.
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue, un assortiment complet de: MEDICAMENTS, PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement dans un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wilcox's Dysentery Remedy. 1er sept—1 an.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud
17 mai 77—1an 53 rue de Chartres et 35 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, La.

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL
SEIGNOURET FRERES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX
COGNAC — HUILE
FINE CHAMPAGNE — D'OLIVE VIERGE.
Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, St-Julien, Fleurac, Chat. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauter, Sauternes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 48 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers.—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader, Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.
661—76—1 an

EDM. MANDIN & CIE.,
Successeurs de J. MANDIN & Cie.
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - - - Nouvelle-Orléans,
SEULS AGENTS DU
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGENE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti vu sa qualité, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Château Bellevue de P. Salin Fils,
Château de Francs de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès. Sauternes Frères. &c. &c.
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."
1 janv 77—1an

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville Vor MAIGNAN, Nlle-Orléans.
30 nov—1 an

JOSEPH BAYLE,
Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEUR de MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES,
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. M. H. CLOSTERMANN fera comme par le passé, des achats de la maison. 26 anv—1an—M. V. D.

Mr D. LOPEZ

A L'HONNEUR d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a réduit ses prix pour LES GLACES de 25 cents à 15 cents et que maintenant l'on trouvera chez lui les
CREMES—VANILLE, FRAISE, BISCUITS, SORBETS, ETC., ETC. } à 15 cts.
11 sept—2m

RESTAURANT.

RESTAURANT de VICTOR.
VICTOR BERO désire annoncer au public qu'il a transporté son célèbre RESTAURANT, de l'ancien local, No. 38 et 40 de la rue Bourbon au
No. 31 de la rue Bourbon,
Presque en face.
Les étrangers y trouveront des CHAMBRES PARFAITEMENT MEUBLÉES ET LA MEILLEURE CUISINE.
Pension par jour, par semaine ou par mois.
Billet de repas pour les négociants.
PRIX MODÉRÉS.
RESTAURANT DE VICTOR — AU No 31 DE LA RUE BOURBON
30sept—1m

AVIS.

N. O. Crédit Foncier Association.—Bureaux No 46 de la rue Decatur.—Nlle-Orléans, 11 octobre 1877.—Avis est donné aux souscripteurs au capital de cette Association que le premier versement mensuel de dix pour cent sera dû et payable, aux bureaux de l'Association, le 25 octobre 1877.
Par ordre des Directeurs,
G. H. NORMAN, Secrétaire.
12oct—1m

N. O. Crédit Foncier Association.—Bureaux No 46 de la rue Decatur.—A une élection qui a eu lieu le lundi, 8 octobre 1877, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette Association pour l'année courante:
J. M. VILLAVASO, ROBERT ROBERTS,
L. LAROQUE, L. MOLLO,
JOS. NOEL, A. SAULET,
GUS. PITARD, F. T. FERNANDEZ.
Et, le 10 octobre 1877, à une réunion des directeurs, M. A. SAULET, président, Mr G. H. NORMAN, secrétaire, ont été réélus à l'unanimité, pour l'année courante.
G. H. NORMAN, Secrétaire.
11 oct—1 mois

CHAS. LACOUME.
Marchand de Liqueurs, en gros et en détail.
Au No 53 de la rue St. Charles,
Près Gravier, Nlle-Orléans, La.
SEUL AGENT POUR LA VENTE
Du célèbre BAKER RYE de Goldsborough, Forster & Co; du OLD KELLAR BOURBON de W. W. Johnson & Co. Ces deux Whiskies sont distillés expressément pour C. LACOUME, chez qui l'on trouvera seulement ces marques de whiskies fins.
La maison approvisionne les familles, les buvettes et les groceries.
Mr LACOUME est également propriétaire de la Buvette et de la Salle de Billard St Charles, au dessus de l'Hôtel St. Charles.
BUVETTES SUCCURSALES,
Au No 112 de la rue Carondelet et au No 1 de la rue Bourbon.
Il vend tout ce qui se rattache au billard.
11 oct—3m

GEORGE BISCHOF,
Marchand de Meubles.
Au No 77 de la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon.
Se retirant du commerce des Meubles,
OFFRE AUX PRIX COUTANTS
SON STOCK ENTIER.
Il invite les acheteurs à s'adresser à lui avant de faire leurs achats ailleurs.
Livraison et emballage gratuits.
21 oct—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 OCT—CLASSE NO 254.

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
57	56	53	36	62	75	48	51	21	23	16	9	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature
Ce 25 Oct. 1877—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIÉ,
Commissaires.
Méfiez-vous des fausses Loteries.

TAPIS.
ELKIN & CO.,
168........RUE DU CANAL........168
Reçoivent les derniers genres, les genres les plus élégants de TAPIS
AXMINSTER, VELOURS,
BRUXELLES TROIS PLIS, ET INGRAIN
NATTES DE BUREAUX,
STORES ET CORNICHES,
RIDEAUX ET TAPISSERIE.
TOILES CIRÉES, de six à dix huit pieds de larges
Au plus bas Prix.
14oct—au 1 jv—PP

CHAS. E. KELLS
—ET—
M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
N. 19 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.
5 juin

Prof. LENORMAND.
Successeur de la célèbre Dentiste du marché Français.
ANNONCE au public qu'il arrache les dents à tout le monde, gratis, à son domicile, tous les jours de midi à quatre heures.
L'Essence de Malachite est à vendre à son office, No 173 rue St-Philippe. 2 sept—

DR. ANFOUX,
DENTISTE.
No. 16 rue Dauphine, près Canal,
21 oct—1m NLLE-ORLEANS.

Le Dr B. A. POPE
Est de retour à la Nlle Orléans,
On le trouvera, à son cabinet,
No 152 de la rue du Canal,
de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi. 2oct—1m

ROSADALIS—ROSADALIS
Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'en est plaint.
A vendre par
E. J. HART & CO.,
73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas.
2 juin—6m

MLLE A MERCIER.
Professeur de piano, chant et Langue Française.
Rue du Camp 151, coin Julia.
21 oct—7t PP

Dissolution de Société.
LA société connue sous la raison sociale de A. F. PERREAUD & Cie, (se composant de MM. A. F. Perreaud & A. Chainay,) a été dissoute d'un commun accord, le 1er octobre 1877. M. A. F. Perreaud reste seul chargé de la liquidation des affaires de l'ancienne maison.
Nlle Orléans, 14 octobre 1877. 14 oct—

M. A. F. PERREAUD se charge à compter de ce jour de la confection de chaussures pour dames, messieurs et enfants, à son nouveau local, 209 de la rue Royale. Il sollicite le bienveillant patronage si libéralement accordé à l'ancienne maison A. F. Perreaud & Cie. 14 oct—1m

Nouveau magasin de Modes.
Mme LEON DROUET,
INFORME respectueusement ses clientes qu'elle a transféré son établissement de modes au No 55 de la rue de Chartres. Reconnaissante du bienveillant patronage qu'elle a reçu, elle espère que ses clientes voudront bien lui continuer leur confiance comme par le passé.
2 octobre—1m

A. GEIGER,
Au No 33 de la rue de CHARTRES, coin DOUANE.
NOUVELLE-ORLEANS.
De retour d'Europe et de New York, vient de recevoir par les steamers Oberon, Borussia et Hudson, un choix complet de
Draps, Casimirs,
Etoffes à habits et à gilets de dessous.
&C. &C. &C. &C.,
qu'il offre à des prix modérés. 7oct—1m

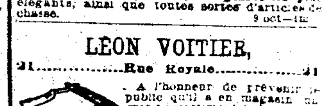

Monsieur J. SAGET annonce au public, ainsi qu'à ses nombreux amis qu'il vient de recevoir une grande quantité d'armes de ses fabriques de Belgique et d'Angleterre, des genres les plus élégants; ainsi que toutes sortes d'articles de chasse. 9 oct—1m

LEON VOITIER,
21........Rue Royale........21

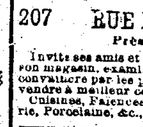

A l'honneur de prévenir le public qu'il a en magasin un grand assortiment de bandages élastiques pour hommes, dames et enfants. Le département des dames, spécialement sous les soins de Mme Voitier. Aussi, un choix de coutellerie fine. Tous les articles garantis. Repassage les mardi, jeudi et samedi. 30 sept—1m

VINET
207 RUE DU CANAL 207
Près Remparts.
Invite ses amis et le public en général à visiter son magasin, examiner ses marchandises, et se convaincre par les prix modérés qu'il peut leur vendre à meilleur compte.
Cuisines, Faïences, Articles de ménage, Verrerie, Porcelaine, &c., &c. 4 fev—1an

Dépôt Central de Vaccin animal,
(Race de Naples et race de Beaugency.)
Vaccin provenant directement de la vache.
Au No 1 de la rue Carondelet.
CET établissement que le Bureau de Santé recommande au public, a été rouvert depuis le 25 du courant. Jours: le lundi et le mercredi pour les dames, le mardi et le jeudi, pour les messieurs. Heures de 11 heures à 1 heure de l'après midi. Prix, $1,00. Il y a un salon de toilette pour les dames.
30sept—1m J. DE ZAYAS, D. M

Changement de Local.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLEANS a transféré ses bureaux au No 27 RUE DU CAMP, PRES COMMUNE, récemment occupé par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.
27 sept—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

CHARBONS.
Hy. J. MONTAGNET
(Successeur de ALP. LAINE, Agent,)
MARCHAND DE
Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.
Les commandes des planteurs, des bateaux à vapeur et des familles seront promptement exécutées.
Chantier sur la Levée, 3ème district, au pied de la rue Champs-Elysées, Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal, N. O.
Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.
N. B.—Tout ordre reçu maintenant sera rempli à la date fixée par l'acheteur. 5 sept—6m

CHARBON! CHARBON
Le soussigné a en mains une grande quantité de CHARBON qu'il désire disposer à des prix qui sont indépendants des récentes combinaisons des vendeurs réguliers. Il recevra des ordres durant les dix prochains jours pour approvisionner les familles et les marchands.
Le charbon sera délivré à la convenance des acheteurs, et le paiement n'en sera exigé qu'à la livraison. Une réponse immédiate est faite aux communications.
EDGARD BOULIGNY,
Bureau du Démocrate, No 109 rue Gravier.